

Astrida, le 12 octobre 1951.-

N° 2678/T.P.

Objet :

Factures C.A.C. Astrida.



M

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, les factures C.A.C. Astrida, n° 91 et 95 du 6/10/51 pour fournitures de bois et de briques suivant les bons de commande n° 444 et 215 de 215 de Monsieur le Gestionnaire de Crédits à USUMBURA.

L'imputation a été faite directement à Usumbura et la somme a été déduite de la subdélégation accordée sur cet article.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEB, Y.

Monsieur le Chef du
Service des Travaux Publics,

à

USUMBURA.-